



Circulaire n° 5325 du 26/06/2015

**Activités complémentaires organisables par domaine et sphère d'activités en 1<sup>re</sup> année commune à partir de 2015-2016 et en 2<sup>e</sup> année commune à partir de 2016-2017 dans les écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du 1/9/2015
- 

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

**Destinataires de la circulaire**

Aux directions des établissements dispensant l'enseignement secondaire ordinaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement

Pour information:

-Aux membres du Service d'Inspection de ces établissements ;

-Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement;

-Aux directions des Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement;

-Aux directions des C.P.M.S. de Wallonie-Bruxelles Enseignement;

-A la FAPEO;

-Aux directions du CAF et du CTP;

-Aux organisations syndicales.

**Signataire**

Ministre / Madame Joëlle MILQUET, Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance  
Administration :

**Personnes de contact**

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Catherine GUISSSET	02/690 80 32	<a href="mailto:catherine.guisset@cfwb.be">catherine.guisset@cfwb.be</a>
Sabine HAOT	02/690 81 63	<a href="mailto:sabine.haot@cfwb.be">sabine.haot@cfwb.be</a>

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Madame la Préfète, Madame la Directrice,  
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

En application du [décret relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire du 30 juin 2006](#) tel que modifié et complété par le décret du 11 avril 2014<sup>1</sup>, je vous prie de trouver en annexe, la liste des activités complémentaires organisables en 1<sup>re</sup> année commune à partir de 2015-2016 et en 2<sup>e</sup> année commune à partir de 2016-2017.

En 2015-2016, la 2<sup>e</sup> année commune faisant toujours partie du régime dérogatoire relatif à la nouvelle réforme du 1<sup>er</sup> degré, c'est toujours la circulaire 3339 du 11/10/2010 qui sera d'application pour cette année d'étude. En 2016-2017, la présente circulaire sera d'application en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> années communes.

Dans le nouveau régime, les activités complémentaires relèvent de 7 domaines et doivent être organisées selon les modalités décrites dans les articles 7 et 10 du décret précité, à raison de 2 à 4 périodes par semaine. En cas de passage des 4 périodes précédemment obligatoires à 2 ou 3 périodes, les périodes-professeurs ainsi libérées doivent être affectées à des activités pédagogiques organisées au 1<sup>er</sup> degré en présence d'élèves.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre de l'Éducation, de la  
Culture et de l'Enfance,

Joëlle MILQUET

---

<sup>1</sup> [Décret du 11 avril 2014 modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire.](#)

**LISTE DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES ORGANISABLES PAR DOMAINE ET SPHERE D'ACTIVITES**  
**1<sup>ère</sup> COMMUNE A PARTIR DE 2015-2016 / 2<sup>e</sup> COMMUNE A PARTIR DE 2016-2017**  
**WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT**

<b>Domaines</b>	<b>Sphères d'activités</b>	<b>Code</b>	<b>Activités complémentaires</b>	<b>Code</b>
<b>1. FRANÇAIS</b>  MAXIMUM 4 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Initiation au latin (y compris initiation à la culture antique)	101	Latin Initiation à la culture antique	2814 1718
	Théâtre et expression dramatique	102	Français : expression et communication Théâtre à l'école	1519 2741
	Activité d'expression poétique	103	Activité d'expression poétique	1951
	Ateliers d'écriture ou de lecture	104	Activités de français Activités littéraires	0015 0021
<b>2. LANGUE MODERNE (identique à la celle suivie en formation commune)</b> MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Ateliers de conversation ou d'expression dramatique	201	Langue moderne I Allemand Anglais Néerlandais	2006 2007 2008
	Initiation à des éléments culturels spécifiques aux pays	202	Activités culturelles en LM I Allemand Anglais Néerlandais	2317 2318 2319
<b>3. SCIENCES ET MATHÉMATIQUES</b> MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Activités technoscientifiques	301	Activités scientifiques	2957
	Activités mathématiques	302	Activités de mathématiques	0023
	Informatique	303	Initiation à l'informatique	1723
	Activités logiques	304	Activités logiques	4182
<b>4. SCIENCES HUMAINES</b> MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Initiation à la vie économique et/ou sociale	401	Éducation économique et sociale	1393
	Initiation aux principes de la vie citoyenne	402	Éducation à la citoyenneté	4183
	Éducation au respect de l'environnement	403	Éducation au respect de l'environnement	4184
<b>5. ACTIVITÉS ARTISTIQUES</b> MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ	Activités visant à développer les aptitudes travaillées dans le cours d'éducation artistique	501	Éducation artistique : art musical Éducation artistique : arts plastique	1383 1385
<b>6. ACTIVITÉS TECHNIQUES</b> MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ (sauf	Activités visant à développer les aptitudes travaillées dans le cours d'éducation par la technologie	601	Dessin technique Agronomie Horticulture Mécanique Travail sur bois Initiation à l'électricité Construction Sciences et technique de l'habillement Art culinaire Bioesthétique Coiffure Éducation familiale et sociale	1304 0036 1670 2363 2946 2947 1185 2658 0085 2965 2863 1399

<b>Domaines</b>	<b>Sphères d'activités</b>	<b>Code</b>	<b>Activités complémentaires</b>	<b>Code</b>
<b>7. ACTIVITÉS PHYSIQUES MAXIMUM 2 PÉRIODES PAR ACTIVITÉ</b>	Initiation à la pratique d'autres sports	701	Éducation physique : sports	1430
	Éducation à la coopération et à la citoyenneté par le jeu sportif	702	Motricité par le jeu	4189